

Compte-rendu du Conseil d'école du 18-02-20 à 18h30

Étaient présents :

Ecole de Beaulieu

Ecole de Têche

Les élus :

| | |
|---|--|
| Mme Annie BERECHÉ, adjointe | M. Denis FALQUE, maire |
| Mme Marie-Agnès LAURENT, adjointe | M. Hubert BURTIN, adjoint |
| Mme Géraldine CHALOIN, conseillère municipale | M. David JOBIN, conseiller municipal attaché aux affaires scolaires |

Les enseignants :

| | |
|--|---|
| Mme Emmanuelle AGNES, directrice (GS-CP) | Mme Fabienne GIRARD, directrice (CM1-CM2) |
| Mme Cathy GUICHARD (PS-MS) | Mme Marie LERAY (CE1-CE2) |

Les représentants des parents d'élèves :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Mme Laetitia CARICATO | Mme Virginie CROIZAT |
| Mme Marine ROUX-BERNARD | Mme Amélie DESROCHES |
| | Mme Céline AYOUN-FISHER |

Les délégués départementaux de l'éducation nationale :

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| Mme Marie-France ARGOUD | Mme Ghislaine TROUILLOUD |
|-------------------------|--------------------------|

Étaient excusés : M. Stéphane SAPET-BUTEL, Inspecteur de l'Éducation nationale
M. Jean CARTIER, maire de Beaulieu
Mme Hélène MANDIER , conseillère municipale
Mme Cyndie DARVES, représentante des parents d'élèves

Présentation des participants

1-Le rôle du conseil d'école

Rappel : Le conseil d'école est composé de personnels de l'école, d'élus et de représentants des parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école (ces 2 derniers points ont été traités lors du premier conseil d'école).

2-Les effectifs

- Aucune arrivée d'enfant ayant eu 3 ans fin 2019.
- Une élève de CM1 arrivera après les vacances d'hiver.
- Les effectifs au 9/03/2020 :
 - PS : 15
 - MS : 6
 - GS : 6
 - CP : 16
 - Ecole de Beaulieu : 43
 - CE1 : 10
 - CE2 : 14
 - CM1 : 14
 - CM2 : 11
 - Ecole de Têche : 49
 - RPI : 92
- Madame AGNES précise qu'à la rentrée 2020, il y aura une classe de triple niveau à l'école de Beaulieu, ainsi les élèves de CE1 seront sûrement répartis entre l'école de Têche et l'école de Beaulieu.
- La prévision d'effectifs sera donnée lors du dernier conseil d'école.

3-Les projets réalisés, en cours et à venir

- Réalisés
 - Les 4 classes :
 - Fête de Noël (goûter + livres offerts pour chaque classe - financement par les mairies)
 - Séance de cinéma (financement par l'APEBT)
 - PS/MS - GS/CP :
 - Interventions du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) -2 séances par classe
 - CE-CM :
 - Intervention de Marie Argoud (présentation de l'association Handi'chiens et de la collecte de bouchons en plastique qui se poursuit dans les 2 écoles)
 - CM :
 - Participation à un concours de lecture à voix haute « Les Petits Champions de la lecture » – un élève de CM2 se rendra à la finale départementale prochainement (entre le 9/03 et le 17/04)
- En cours
 - PS/MS - GS/CP :
 - Projet « Contes »
 - GS /CP - CM :
 - Natation (9 séances effectuées, reste 2 séances après les vacances) – des élèves ont validé « l'aisance aquatique » et d'autres « le savoir nager » (financement par les mairies : bassins et maîtres-nageurs / l'APEBT : transport)
 - CE-CM :
 - Le projet Alliance, présenté lors du premier conseil d'école, qui vise à améliorer le bien-être des élèves à l'école se poursuit (élection des délégués, aménagement de la cour, réflexion sur le temps de cantine).
 - CE :
 - Projet musique avec un intervenant dans la classe chaque jeudi matin – une représentation sera donnée en fin d'année (financement par l'APEBT).
 - Permis piétons proposé par la gendarmerie.
 - CM :
 - Poursuite du projet « Monter un conte musical » avec Valérie Drouvin.
 - 2 concours de Mathématiques : collectif « Eurêkamaths » et individuel : « Pangéa ».

- **A venir :**
 - **Les 4 classes :**
 - Carnaval – vendredi 20 mars matin – les élèves de Têche rejoindront leurs camarades de Beaulieu – un loup qui a été fabriqué par la classe de PS-MS sera brûlé – un goûter fourni par les familles sera partagé.
 - Cross coopératif : vendredi 29 mai matin (report en cas de mauvais temps : vendredi 5 juin).
 - **PS/MS - GS/CP :**
 - Sortie au festival « Enfance de l'art » à St Péray 12 juin.
 - Sortie à la bibliothèque de Vinay (PS-MS : jeudi 4/06 – aller à pied et retour en car / GS-CP : jeudi 11/06 – aller et retour à pied).
 - Sortie de fin d'année au parc zoologique de Peaugres.
 - **CE -CM :**
 - Sortie de fin d'année en juin (à l'étude).
 - **CM :**
 - Permis Internet proposé par la gendarmerie.
 - 2^{ème} dictée intergénérationnelle avec Les Amis du Vézy (lundi 6 avril).
 - Reprise des sorties vélo mi-mars – Vélo citoyen vendredi 15 mai et mardi 19 mai.
 - Représentation du conte musical « Un petit prince » en juin.

4-Les plans particuliers de mise en sécurité (PPMS)

- Un exercice intrusion a été effectué le lundi 25 novembre : choix du confinement à l'école de Têche et pour la classe de PS-MS / choix de la fuite pour la classe de GS-CP / bonne réactivité des élèves et des adultes.
- Un exercice incendie a été effectué le vendredi 14 février à l'école de Têche : utilisation de la nouvelle alarme incendie – bonne réactivité des élèves et des adultes.
- Un exercice incendie sera effectué à la rentrée des vacances d'hiver à l'école de Beaulieu.

5-Les évaluations nationales

- CP : deuxième partie en janvier – les parents seront reçus par la maîtresse.
- Les résultats de ces évaluations seront transmis pour être traités sur le plan national.

6-L'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers

- Suite aux évaluations nationales, aux évaluations propres à chaque classe et aux observations des enseignantes, des aides sont proposées aux enfants en difficulté.
- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), proposées par les enseignantes, se poursuivent dans toutes les classes.
- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) a été sollicité. Ainsi une maîtresse E (spécialisée) intervient 2 fois par semaine pour 5 élèves de CE et 5 élèves de CP, et une psychologue scolaire intervient chaque fois que les enseignantes le demandent.

7-Les travaux

- **Ecole de Têche :**
 - Installation d'un VPI (Vidéo-Projecteur Interactif) dans la classe de CE.
 - Des propositions d'aménagements dans la cour de récréation sont à l'étude à la mairie.
- **Ecole de Beaulieu :**
 - Achat d'un ordinateur portable pour la direction d'école.

8-La cantine et la garderie

- Cantine de Têche :
 - Le constat des élèves : « trop bruyant et trop long, personnel trop gentil et qui ne sanctionne pas ».
 - Le constat des enseignantes : « excitation en début d'après-midi, difficulté à retrouver les règles de l'école ».
 - Les propositions des délégués de classe :
 - De nouvelles règles de vie ont été établies par les élèves, ces derniers pensant qu'ils respecteront davantage des règles qu'ils ont écrites (ils reconnaissent qu'ils ne respectent pas le règlement actuel, ils déplorent qu'aucune sanction ne soit donnée et demandent un cadre).
 - Les délégués ont remis ce règlement au maire qui va les étudier et le compléter.
 - Le maire va établir des sanctions en cas de non-respect du règlement.
 - Les élèves s'engageront à respecter ce dernier par l'apposition de leur signature.
 - Les parents s'engageront à rappeler le règlement et sa nécessité à leurs enfants et ils s'engageront à accepter les sanctions éventuelles.
 - Le maire va rappeler au personnel communal que le règlement doit être respecté par les enfants et que par conséquent, les sanctions doivent être données si nécessaire sans craindre les réactions des parents mécontents. En cas de désaccord des parents, ils devront s'adresser directement au maire.
- Garderie de Beaulieu :
 - Des jeux réservés au temps de garderie ont été achetés par la mairie.

9-Les questions et les remarques transmises par les représentants des parents d'élèves

« Suite à une altercation d'un ancien élève de Têche envers plusieurs jeunes élèves de l'école de Têche dont les propos furent violents et dont la cause reste inconnue, quelles mesures ont été mises en place afin que cela ne se reproduise pas ? Est-il envisageable, au sein de l'établissement scolaire, que les élèves soient sensibilisés au savoir vivre et savoir-être par des mises en pratique pour éviter ce type de comportement déplacé ? (Communication non violente, PNL, ...) »

Réponse de l'école :

- Les faits :
 - Un ancien élève, frère d'un élève de l'école, a intimidé voire menacé un enfant présent dans la cour en l'interpellant verbalement.
- Les actions de l'école :
 - L'inspecteur de l'Education nationale a été informé.
 - La famille de l'enfant interpellé a été informée et a rencontré les enseignantes pour comprendre ce qui s'était passé.
 - La famille de l'ancien élève a été reçue par les enseignantes : un rappel des règles a été fait.
 - Un fait établissement a été rédigé (une trace écrite à la DSDEN – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale).
 - Néanmoins, une famille a déposé une plainte à la gendarmerie.
 - Les enseignantes et une employée communale ont donc été entendues par les gendarmes.
 - Le maire a été également entendu.
 - Dans toutes les classes, les élèves sont sensibilisés aux règles et à leur application sans attendre qu'un « évènement » ait lieu.
- Demande de l'école :
 - En cas de difficulté, les parents doivent s'adresser aux directrices et aux enseignantes afin de comprendre la situation et de prendre le recul nécessaire face aux paroles des enfants avant d'enclencher des procédures lourdes.
 - Dans ce cas précis, certains enfants ont rapporté que l'ancien élève avait craché au visage de l'enseignante de service, ce qui est faux.

« Pour la sécurité de nos enfants, serait-il possible de rappeler aux familles d'utiliser les places de parking le long de la rue du bourg pour stationner quand ils déposent et récupèrent leurs enfants, et non se garer en double file sur la rue du bourg/du Vercors/Impasse du Levant, ni sur la place réservée au car, voire la place pour handicapé (pictogramme « handicapé » à mettre en évidence) ? »

Réponse de la mairie et de l'école :

- Le maire peut demander à la gendarmerie de venir aux heures de sortie des classes afin de rappeler la loi aux automobilistes.
- Madame Le Ray propose d'utiliser la formation « permis piétons » de ses élèves pour sensibiliser les enfants et leurs parents sur les dangers liés aux stationnements gênants.

« La mise en place du règlement de la cantine semble parfois ne pas être appliquée par rapport à la non-apposition des croix lors de comportements inadaptés, sentiment d'injustice pour certains jeunes élèves. De plus, les enfants se retrouvent parfois seuls « quelques instants » lorsque le personnel de cantine s'entraide dans la cuisine, les enfants profitant de l'absence du personnel pour chahuter. »

« Du mieux concernant la cantine : depuis peu, le calme semble être revenu ... lors du repas. Espérons que cela perdure. »

Réponse de l'école et de la mairie : se référer à ce qui a été dit plus haut

- Travail des délégués : élaboration de nouvelles règles de vie
- Mise en place de nouvelles sanctions en cas de non-respect
- Rappel aux employées communales de leur rôle

« Pourquoi n'y a-t-il pas eu de service minimum durant la grève ? Les jours de grève, les enfants sont accueillis même si leur enseignant est absent pour fait de grève selon la loi du 20/08/2008. »

« **L'État assure cet accueil si le nombre prévisionnel de grévistes d'une école est inférieur à 25%.**

Les communes assurent le service d'accueil si le taux prévisionnel de grévistes est supérieur ou égal à 25% des enseignants des écoles publiques maternelles et élémentaires. »

Réponse des mairies et de l'école :

- Les mairies ne souhaitent pas entraver le mouvement de grève, elles sont néanmoins conscientes des problèmes que cela peut générer.
- Elles ne sont pas sans connaître la loi et déplorent que son application dans les petites communes soit difficile. En effet, elles manquent de personnel disponible.
- Les enseignantes rappellent qu'elles ne sont pas autorisées à accueillir les élèves d'un enseignant gréviste.
- Par conséquent, il s'avère que les parents doivent prendre les dispositions nécessaires pour garder ou faire garder leurs enfants, l'entraide entre les familles pouvant être une solution.

« Comment se fait-il que les règlements cantine-garderie de deux mois furent encaissés en une seule fois (Beaulieu) ? Il est à noter que si les parents constatent un retard dans l'encaissement, qu'ils n'hésitent pas à s'adresser à la personne concernée. Le problème pouvant être vite résolu. Il n'est pas nécessaire d'attendre le prochain Conseil d'Ecole pour soulever ce type de problème. »

Réponse des mairies :

- Dans la mesure du possible, ce type d'encaissement est évité.
- Il s'explique par la difficulté de faire coïncider les dates imposées par la trésorerie et les dates des règlements des familles.
- Par ailleurs, les dates des règlements, différentes dans les 2 écoles, étant peut-être à l'origine d'oublis ou de retards de paiements, les mairies vont proposer des dates communes.
- Elles rappellent que la dernière facture de garderie et de cantine de juin-juillet doit être réglée dès sa réception.
- Les démarches pour le règlement par Internet devraient prochainement aboutir.

Prochain conseil d'école : mardi 9 juin à 18 h 30 à Beaulieu

Fin de la séance à 19 h 55